



## Compte rendu du conseil municipal extraordinaire du 15/09/2020

Début de la séance à 18H30

**Présents** : Eric LAHILLADE, Eric LARROQUETTE, Robert GUGLIELMI, Monique CLAVERIE, Mélanie LAFITTE, Sandrine PETITGRAND, Elodie CONGE, Caroline GROSSOT, Yvon LOUBELLE, , Mireille GIRAUDO, William FREYSSINET, Francis PLANTE

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

**Absents excusés** : Agnès POUDROUX, Sébastien PUYO, Serge BELLOCQ

**Secrétaire de séance** : Monique CLAVERIE

M le Maire explique les raisons de la convocation d'une séance de conseil extraordinaire, à savoir la nécessité de délibérer pour déposer des demandes de subventions, notamment la DSIL au titre de l'année 2020, qui a fait l'objet d'un abondement exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire et de la nécessité d'engager la relance économique.

La demande de DSIL devant obligatoirement être accompagnée de la délibération adoptant l'opération et arrêtant le plan de financement, il a donc convoqué le conseil municipal dans l'urgence.

Dans ce cas, le Code des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de convoquer une séance dans un délai de un jour franc.

### **1 - Demande de subvention « dotation de soutien à l'investissement local** (délibération n°2020-45)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une aide financière dans le cadre de la DSIL 2020 (Dotation De soutien à l'investissement local) pour les travaux de rénovation de l'église St Jean Baptiste, projet s'inscrivant dans l'une des trois thématiques prioritaires retenues par l'Etat, à savoir, les projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel ; l'objectif étant de favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux.

Aussi, dans le prolongement de l'étude préalable menée par le cabinet Aedificio, Architecte du patrimoine, il conviendrait désormais d'engager les travaux de rénovation, qui selon les conclusions du maître d'œuvre, se déclinent en 2 tranches distinctes, à savoir :

#### 1<sup>ère</sup> tranche : Travaux urgents

- Consolidation du chevet
- Restauration des fermes de charpente
- Restauration de la couverture de l'église
- Restauration des élévations extérieures de l'église
- Restauration des couvrements

#### 2<sup>ème</sup> tranche : Travaux de restauration

- Traitement des pieds de murs
- Restauration de la couverture du clocher
- Restauration de la couverture de la tourelle d'escalier

- Restauration des élévations extérieures du clocher

Le coût total de cette opération est estimée à 523 116.19 € HT décliné comme suit :

- 1<sup>ère</sup> tranche + Honoraires architecte (7.47 %) + aléas (5%) : 322 866.90 € HT + 40 263.59 € HT soit **363 130.49 € HT**
- 2<sup>ème</sup> tranche + Honoraires architecte (7.47 %) + aléas (5%) : 142 249.30 € HT + 17 736 .40 € HT soit **159 985.70 € HT**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une DSIL, le montant de l'opération peut être subventionné à hauteur de 40 %.

Il indique par ailleurs qu'une aide peut éventuellement être accordée par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et qu'une subvention à ce titre sera ultérieurement sollicitée.

Afin de pouvoir bénéficier de ces soutiens et compte tenu des délais de réalisation de la globalité de cette opération, qui est estimée à 2 années, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à formuler une demande de DSIL au titre de l'année 2020 pour la seule 1<sup>ère</sup> tranche de travaux, qui pourraient ainsi permettre de débiter la rénovation dès le dernier trimestre de l'année 2020 et se poursuivre en 2021, en acceptant le projet et le plan de financement prévisionnel de cette première partie de rénovation urgente déclinée comme suit :

- Coût de la 1<sup>ère</sup> tranche : **363 130.49 € HT** (soit 435 756.58 € TTC)
- Part DSIL (40% des dépenses) : **145 252.19 €**
- Part DRAC : **108 939.14 €**
- Montant de la participation communale : **108 939.12 € HT** (soit 181 565.25 € TTC)

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet dans sa globalité
- **ACCEPTTE** le plan de financement prévisionnel présenté en séance.
- **AUTORISE** M le Maire à formuler la demande de DSIL au titre de l'année 2020 pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux
- **AUTORISE** M le Maire à signer tout acte utile s'y rapportant

Clôture de la séance à 19h00